

## **Obtention d'un baccalauréat d'un collège communautaire : aperçu des gains et perspectives pour les programmes d'études de cycles supérieurs**

par Marc Frenette

Date de diffusion : le 9 septembre 2019



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous «Contactez-nous» > «[Normes de service à la clientèle](#)».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Obtention d'un baccalauréat d'un collège communautaire : aperçu des gains et perspectives pour les programmes d'études de cycles supérieurs

par

**Marc Frenette**

Division de l'analyse sociale et de la modélisation  
**Statistique Canada**

11F0019M N° 428  
2019016  
ISSN 1205-9161  
ISBN 978-0-660-31864-6

**Septembre 2019**

## **Direction des études analytiques Documents de recherche**

La série Direction des études analytiques : documents de recherche permet de faire connaître les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques et les collaborateurs. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, l'immigration, la scolarité et les compétences, la mobilité du revenu, le bien-être, le vieillissement, la dynamique des entreprises, la productivité, les transitions économiques et la géographie économique. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Tous les documents de la série Direction des études analytiques : documents de recherche font l'objet d'une révision interne et d'une révision par les pairs. Cette démarche vise à faire en sorte que les documents soient conformes au mandat de Statistique Canada à titre d'organisme statistique gouvernemental et qu'ils respectent les normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

# Table des matières

Résumé .....	5
Sommaire.....	6
1 Introduction.....	8
2 Méthodologie .....	9
3 Résultats.....	11
4 Conclusion .....	17
Bibliographie.....	18

## Résumé

Historiquement, les programmes de baccalauréat d'une durée de quatre ans étaient offerts uniquement par les universités. Depuis récemment, certains programmes sont offerts par certains collèges communautaires, plus particulièrement en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Au moyen de données administratives sur les diplômés de l'enseignement postsecondaire couplées à des données de l'impôt sur le revenu des particuliers, cette étude permet de montrer que le revenu annuel des titulaires d'un baccalauréat d'un collège (BC) est environ 12 % plus élevé, en moyenne, que celui des titulaires d'un baccalauréat d'une université (BU), deux ans après l'obtention du diplôme. Presque la totalité de cet écart peut s'expliquer par les choix différents de domaine d'études que font les deux groupes d'étudiants. Par rapport aux diplômés universitaires, les titulaires d'un BC étaient plus susceptibles de s'inscrire à un programme en commerce, en gestion et en administration publique, ou en santé et domaines connexes (des domaines généralement associés à des gains supérieurs à la moyenne), et étaient moins susceptibles de s'inscrire à un programmes en éducation, en sciences humaines, ou en sciences sociales et de comportements et droit non-professionnel (des domaines généralement associés à des gains inférieurs à la moyenne). Il est possible d'expliquer le reste de l'écart salarial par le fait que les titulaires d'un BC étaient, en moyenne, âgés d'au moins deux ans de plus que les titulaires d'un BU. La présente étude permet également de montrer que les titulaires d'un BU ont observé une croissance plus rapide de leurs gains de deux à cinq ans après l'obtention du diplôme, et étaient plus susceptibles de s'inscrire à des programmes d'études de cycles supérieurs que les titulaires d'un BC. En outre, les programmes de BC étaient, dans l'ensemble, plus concentrés dans les collèges situés près d'une université et étaient associés à des gains supérieurs à la moyenne (par rapport aux autres collèges) chez les titulaires d'un diplôme.

## Sommaire

De manière générale, le revenu des diplômés universitaires est plus élevé que celui des diplômés d'un collège communautaire, que ce soit peu de temps après l'obtention du diplôme ou plusieurs années plus tard (Frenette, 2019). Cette situation peut refléter, en partie, le fait que la durée des programmes universitaires est habituellement plus longue. La plupart des étudiants des universités s'inscrivent à un programme de baccalauréat de quatre ans, tandis que la majorité des étudiants des collèges s'inscrivent à un programme de certificat d'un an ou à un programme menant à un diplôme d'une durée de deux ou trois ans. Récemment, certains collèges (surtout situés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique) ont commencé à offrir des programmes de baccalauréat de quatre ans. En raison de l'apparition de ces nouvelles offres, les étudiants, les parents, les planificateurs de programmes de formation et les employeurs trouveraient utile de savoir si les programmes de baccalauréat d'un collège (BC) sont associés à des parcours semblables sur le marché du travail et en éducation à ceux des programmes de baccalauréat d'une université (BU). C'est l'objet de la présente étude.

Dans le cadre de cette étude, les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaire couplées aux données du fichier sur la famille T1 sont utilisées afin de suivre les titulaires d'un certificat, d'un diplôme et d'un baccalauréat de collèges et d'universités en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les programmes de certificat et de diplôme sont restreints à des programmes de formation professionnelle et technique, qui constituent la majorité de ces programmes. Les diplômés des promotions de 2010 à 2013 font l'objet d'un suivi pendant une période de deux ans après l'obtention du diplôme, tandis que les diplômés de la promotion de 2010 font l'objet d'un suivi pendant une période allant jusqu'à cinq ans après l'obtention du diplôme. Les deux principaux résultats examinés comprennent les salaires et traitements annuels, ainsi que la poursuite d'études de cycles supérieurs.

Selon les résultats, le revenu annuel des titulaires d'un BC est environ 12 % plus élevé que celui des titulaires d'un BU, deux ans après l'obtention du diplôme. Presque la totalité de cet écart peut s'expliquer par les choix différents de domaine d'études que font les deux groupes d'étudiants. Par rapport aux titulaires d'un BU, les titulaires d'un BC étaient plus susceptibles de s'inscrire à un programme en commerce, en gestion et en administration publique ou en santé et domaines connexes (des domaines généralement associés à des gains supérieurs à la moyenne), et étaient moins susceptibles de s'inscrire à un programme en éducation, en sciences humaines, ou en sciences sociales et de comportements et droit non-professionnel (des domaines généralement associés à des gains inférieurs à la moyenne). Il est possible d'expliquer le reste de l'écart salarial par le fait que les titulaires d'un BC étaient, en moyenne, âgés d'au moins deux ans de plus que les titulaires d'un BU. En outre, l'étude a permis de montrer que les titulaires d'un BU ont enregistré une croissance plus rapide de leurs gains de deux à cinq ans suivant l'obtention du diplôme, et qu'ils étaient plus susceptibles de s'inscrire à des programmes d'études de cycles supérieurs que les titulaires d'un BC.

Du point de vue de l'accès à des études postsecondaires, il est intéressant pour les collèges d'offrir un programme de baccalauréat. Tandis que la majorité des Canadiens ont accès à un collège situé près de leur lieu de résidence, une portion non négligeable n'a pas accès à une université située près de leur lieu de résidence. Des recherches ont démontré que les jeunes n'ayant pas été élevés à une distance de navettage d'une université sont, dans l'ensemble, moins susceptibles de s'inscrire à l'université et plus susceptibles de s'inscrire à un collège (Frenette, 2003). Cette situation s'observe particulièrement chez les jeunes provenant de familles à plus faible revenu. Le fait d'offrir des programmes de baccalauréat dans les collèges, surtout ceux qui servent des régions plus rurales, pourrait éventuellement fournir aux jeunes des régions rurales des options de carrière semblables à celles dont disposent les jeunes des régions urbaines. Cependant, l'étude a permis aussi de montrer que les programmes de BC étaient concentrés dans les établissements situés à proximité des universités et qu'ils étaient associés à des

résultats supérieurs sur le marché du travail par rapport aux autres collèges (comme le montrent les gains supérieurs à la moyenne des titulaires de tels diplômes par rapport aux collèges qui n'offrent pas de programmes de baccalauréat). Compte tenu de ces faits, il n'apparaît pas évidents que les résultats de cette étude s'appliqueraient encore si les programmes de BC étaient offerts dans d'autres établissements, y compris ceux situés dans des régions plus rurales ou éloignées et ceux associés avec des gains plus faibles parmi leurs détenteurs de diplôme.

# 1 Introduction

Historiquement, les programmes de baccalauréat d'une durée de quatre ans étaient offerts uniquement par les universités. Dans l'ensemble, les étudiants obtenant un diplôme dans le cadre de ces programmes ont un revenu plus élevé que celui des diplômés des collèges tout au long de leur carrière (Frenette, 2019). Cette situation peut s'expliquer, en partie, par la durée plus longue des programmes universitaires<sup>1</sup>. En outre, l'obtention d'un baccalauréat est un préalable pour la plupart des programmes d'études de cycles supérieurs universitaires, qui sont généralement associés à un salaire supérieur à celui des programmes de premier cycle dans la même discipline (Wall et coll., 2018).

Depuis quelques années, certains collèges communautaires ont commencé à offrir des programmes de baccalauréat de quatre ans<sup>2</sup>. À la fin des années 1980, les collèges en Colombie-Britannique ont obtenu le droit d'offrir des programmes de baccalauréat. Ce n'est qu'en 1995 et en 2000 que des droits semblables ont été accordés, respectivement, à l'Alberta et à l'Ontario. D'autres provinces ont emboîté le pas, mais la grande majorité des programmes de baccalauréat d'un collège (BC) sont offerts dans ces trois provinces<sup>3</sup>. Selon Wheelahan et coll. (2017), les motifs expliquant les raisons pour lesquelles les collèges ont obtenu le droit d'offrir des programmes de baccalauréat se fondent habituellement sur trois composantes. Tout d'abord, et surtout, on cherche à accroître l'accessibilité à des études plus longues et plus approfondies, particulièrement chez les groupes sous-représentés dans les universités. Un de ces groupes comprend les jeunes ayant grandi dans un ménage trop éloigné pour permettre de faire la navette quotidienne entre la résidence et une université située près de leur lieu de résidence. Selon Frenette (2003), les membres de ce groupe étaient beaucoup moins susceptibles de s'inscrire à l'université, mais étaient plus susceptibles de s'inscrire à un collège. Ce remplacement de l'université par le collège était plus évident chez les jeunes à plus faible revenu, ce qui donne à penser que la distance par rapport à l'école peut représenter un obstacle financier à la fréquentation de l'établissement. Contrairement aux universités, les collèges sont, en grande partie, accessibles localement par la vaste majorité de Canadiens, même ceux se trouvant dans la plupart des régions rurales. Le fait d'offrir des programmes de BC peut donc entraîner une hausse de l'inscription des jeunes en région rurale à des programmes d'études postsecondaires de plus longue durée. Ensuite, on reconnaît que de nombreuses professions exigent un apprentissage plus spécialisé, ce qui est uniquement possible en suivant des programmes d'études de plus longue durée. Souvent désignés par le terme « grade d'études appliquées », les programmes de BC sont habituellement concentrés dans des domaines appliqués plus particuliers que les programmes de baccalauréat d'une université (BU). Les deux premières raisons justifiant l'offre de programmes de BC suggèrent que ces diplômes peuvent s'ajouter aux BU, que ce soit sur le plan géographique ou du domaine spécialisé (ou les deux). La troisième raison est tout simplement de nature financière—offrir des programmes de baccalauréat dans les collèges peut être moins dispendieux.

Les BC et les BU ont-ils la même valeur sur le marché du travail? Les diplômés des deux types de programmes sont-ils tout aussi susceptibles de poursuivre des études de cycles supérieurs?

1. Il existe des ouvrages de longue date qui évaluent les rôles comparatifs du capital humain (c.-à-d. l'acquisition de compétences en raison d'années supplémentaires d'études) par rapport aux signaux (c.-à-d. les signaux du marché du travail par l'intermédiaire de l'acquisition de sanctions d'études reconnues) lors de la détermination des gains. La plupart des études comportent des données probantes à l'appui des deux rôles. Voir Arteaga (2018) pour consulter une étude récente montrant d'importants effets du capital humain.
2. Voir Wheelahan et coll. (2017) pour obtenir davantage de renseignements détaillés sur l'histoire et la description des programmes de baccalauréat d'un collège au Canada. La description fournie dans le présent document s'appuie fortement sur ces travaux.
3. Selon le Système d'information sur les étudiants postsecondaires de 2015, 94,2 % des étudiants étaient inscrits à un programme de baccalauréat d'un collège en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique. En revanche, les mêmes données révèlent que 67,4 % des étudiants inscrits à un programme de baccalauréat d'une université (BU) se trouvaient dans l'une de ces trois provinces.



Ces questions sont importantes pour les étudiants qui songent à leur avenir et pour leurs parents, ainsi que pour les planificateurs de programmes de formation qui doivent approuver tous les nouveaux programmes d'études postsecondaires. Parce que les programmes de BC sont récents, les employeurs individuels peuvent ne pas avoir suffisamment de renseignements pour évaluer la valeur de ces qualifications pour leur entreprise. Cependant, les employeurs pourraient trouver utile de connaître la valeur qu'accorde le marché du travail dans son ensemble aux BC par rapport aux BU.

Cette étude vise à répondre à ces questions et repose sur les données du Système d'information sur les étudiants de l'enseignement postsecondaire couplées aux données du fichier sur la famille T1. Dans le cadre de la présente étude, un suivi des titulaires d'un certificat, d'un diplôme et d'un baccalauréat de collèges et d'universités en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique est effectué. Les programmes de certificat et de diplôme sont restreints à des programmes de formation professionnelle et technique, qui constituent la majorité de ces programmes. Les diplômés des promotions de 2010 à 2013 font l'objet d'un suivi pendant une période de deux ans après l'obtention du diplôme, tandis que les diplômés de la promotion de 2010 font aussi l'objet d'un suivi pendant une période allant jusqu'à cinq ans après l'obtention du diplôme. Les principaux résultats examinés comprennent les salaires et traitements annuels, ainsi que la poursuite d'études de cycles supérieurs.

La section qui suit comprend une description plus détaillée de la méthodologie utilisée. Les résultats sont ensuite présentés. Enfin, en guise de conclusion, les résultats de l'étude sont résumés et abordés.

## 2 Méthodologie

Cette étude a pour objectif d'effectuer le suivi des résultats en éducation et sur le marché du travail des titulaires d'un baccalauréat d'un collège (BC) ou d'un baccalauréat d'une université (BU). Aux fins de la présente étude, les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) couplées aux données du fichier sur la famille T1 (FFT1) sont utilisées. Le SIEP est une base de données administrative de tous les étudiants ou diplômés de pratiquement tous les établissements postsecondaires publics au Canada. Les données contiennent de nombreux renseignements utiles, y compris la province et le type d'établissement (collège ou université), le type de sanction d'études (certificat, diplôme ou baccalauréat), le domaine d'études, la date de la remise du diplôme et certains renseignements démographiques de base. Le FFT1 est un recensement administratif de tous les déclarants canadiens, de leurs conjoints et de leurs enfants. Il contient des renseignements détaillés sur les sources de revenus, ainsi que des données démographiques de base. Des données fiables sur la fin du programme d'études sont disponibles pour les années civiles 2010 à 2015 dans le SIEP, alors que des données fiscales sont disponibles pour 2005 à 2015 dans le fichier couplé. Les fichiers ont fait l'objet d'un couplage en fonction du numéro d'assurance sociale, du nom complet, de la date de naissance, du sexe, du code postal et du numéro de téléphone, permettant d'obtenir des taux de couplage qui étaient, dans l'ensemble, supérieurs à 90 %.

L'échantillon comprend uniquement des diplômés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique étant titulaires d'un certificat de premier cycle, d'un diplôme ou d'un baccalauréat d'un collège ou d'une université<sup>4</sup>. En général, les programmes de certificat durent un an, tandis que les programmes menant à un diplôme durent habituellement deux ans<sup>5</sup>. Généralement, les programmes de baccalauréat durent quatre ans. Cependant, dans les collèges, il arrive souvent qu'un stage rémunéré se déroule pendant une petite partie de cette période (c.-à-d. une session). Les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme sont restreints aux personnes qui se sont inscrites à des programmes de formation professionnelle et technique, qui constituent la majorité de ces programmes. L'étude met principalement l'accent sur les diplômés des années 2010 à 2013, ce qui permet d'effectuer un suivi de deux ans au moyen des données fiscales. Plus précisément, les diplômés de ces années qui n'ont pas fait d'autres études postsecondaires<sup>6</sup> un an ou deux suivant l'obtention de leur diplôme et qui ont déclaré des salaires et traitements<sup>7</sup> annuels positifs, excluant le revenu provenant d'un travail autonome, deux ans suivant l'obtention de ce diplôme, faisaient partie de l'échantillon. Ces restrictions d'échantillonnage ont mené à un total de 7 760 titulaires d'un BC et de 171 390 titulaires d'un BU. En outre, un total de 106 820 titulaires d'un diplôme d'études collégiales, 61 013 titulaires d'un certificat d'études collégiales, 5 765 titulaires d'un diplôme universitaire et 8 857 titulaires d'un certificat universitaire ont été recensés.

L'étude a aussi permis d'examiner les salaires deux et cinq ans après l'obtention du diplôme, en évaluant la cohorte de diplômés de 2010 qui ne se sont pas inscrits à un programme d'études postsecondaires au cours d'une des cinq années suivant l'obtention du diplôme et qui ont déclaré des salaires et traitements positifs (excluant le revenu provenant d'un travail autonome), deux et cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Enfin, l'étude a permis d'évaluer la portée dans laquelle les BC et les BU sont associés aux études de cycles supérieurs (autant à l'enseignement collégial qu'universitaire)<sup>8</sup>. Aux fins de cette analyse, l'étude faisait tout simplement le suivi des diplômés des années 2010 à 2013 pendant deux ans après l'obtention du diplôme dans le SIEP. Quiconque s'était inscrit à un programme d'études de cycles supérieurs au cours de l'année de l'obtention du diplôme (entre 2010 et 2013) ou à tout moment au cours des deux années civiles suivantes faisait partie du groupe des personnes inscrites à des programmes d'études de cycles supérieurs.

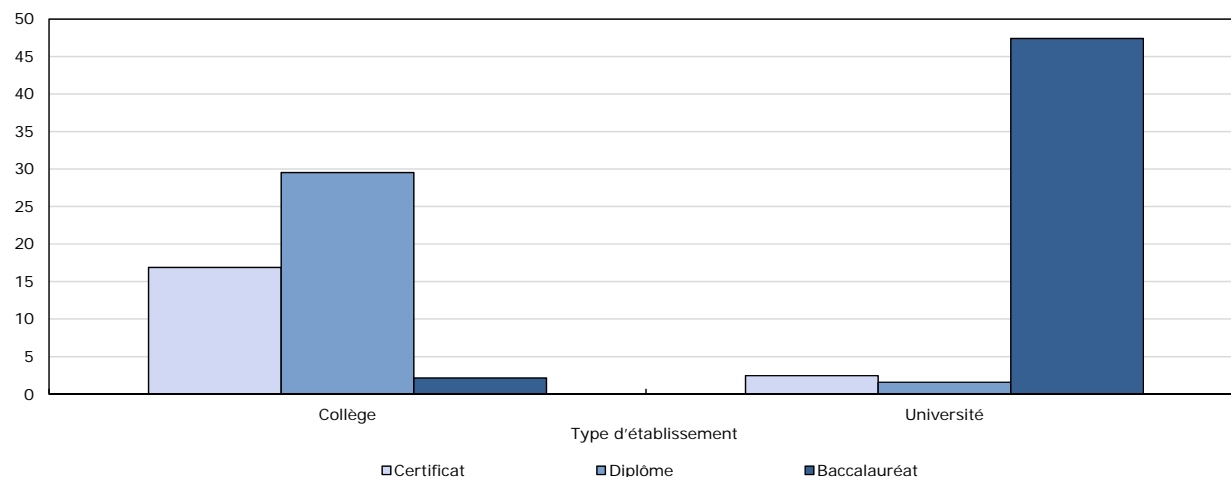
- 
4. Au cours de la période étudiée, des microdonnées pour certains collèges de l'Ontario n'ont pas été déclarées. En outre, les restrictions relatives à l'échantillonnage ont fait en sorte qu'un petit nombre d'établissements ont été supprimés de l'échantillon définitif. Finalement, 18 des 30 collèges de l'Ontario sont représentés dans cette étude. Des collèges représentés, 14 offraient un programme de baccalauréat d'un collège (BC) au cours de la période étudiée : Cité collégiale – campus d'Ottawa, Algonquin College of Applied Arts and Technology, Cambrian College, Centennial College, Conestoga College, Fanshawe College of Applied Arts and Technology, George Brown College, Niagara College Canada, Humber College North Campus, St. Clair College, St. Lawrence College – établissement d'origine, Sault College – établissement d'origine, Seneca College et Sheridan College. En Alberta, 7 collèges offraient un programme de BC (Olds College, Lakeland College, Lethbridge College, Medicine Hat College, Red Deer College, Northern Alberta Institute of Technology et Southern Alberta Institute of Technology), tandis qu'en Colombie-Britannique, 11 collèges offraient un programme de BC (Justice Institute of British Columbia, British Columbia Institute of Technology, Douglas College, Selkirk College, Vancouver Community College, Camosun College, North Island College, College of the Rockies, Nicola Valley Institute of Technology, Langara College et Okanagan College). Dans certains cas, des campus multiples d'un même collège disposent de leur propre code d'identification d'établissement dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires.
  5. Il existe une exception, soit les programmes d'études supérieures des collèges de l'Ontario, qui sont habituellement d'une durée de trois ans.
  6. Les études postsecondaires sont désignées par un montant positif de crédits pour frais de scolarité, études ou manuels déclaré sur la Déclaration de revenus des particuliers (déclaration T1) (voir Frenette [2017] pour obtenir une description de la validité de cette approche) ou par une inscription à temps plein ou à temps partiel dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires.
  7. Les salaires et traitements sont exprimés en dollars constants de 2015.
  8. Cela comprend les certificats de cycles supérieurs dans les collèges et les maîtrises ou doctorats dans les universités.

### 3 Résultats

Malgré l'apparition des BC, la plupart des baccalauréats sont remis par des universités (graphique 1). En tout, 47,4 % de l'échantillon a obtenu un BU, par rapport à seulement 2,2 % ayant obtenu un BC. Autrement dit, seulement 4,3 % des baccalauréats ont été remis par des collèges communautaires. Les diplômés des collèges sont beaucoup plus susceptibles d'être titulaires d'un certificat ou d'un diplôme que les diplômés des universités. En fait, 95,6 % des diplômés des collèges de l'échantillon ont obtenu un certificat ou un diplôme, par rapport à seulement 7,9 % des diplômés des universités.

**Graphique 1**  
Répartition des diplômés, selon le type d'établissement et de sanction d'études

pourcentage



**Note :** L'échantillon comprend les personnes qui ont obtenu un diplôme entre 2010 et 2013.

**Source :** Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires-fichier sur la famille T1.

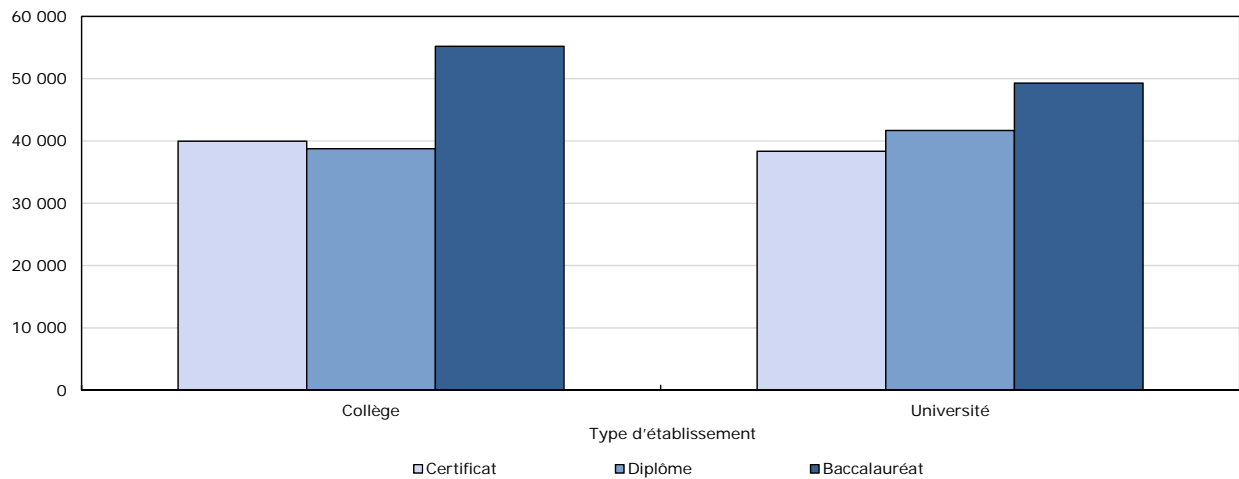
Dans l'ensemble, le revenu des diplômés universitaires était plus élevé (48 524 \$), en moyenne, que celui des diplômés des collèges (39 873 \$), deux ans après avoir obtenu leur diplôme. Cela s'explique en grande partie par le fait que les universités offrent un nombre relativement plus élevé de programmes de baccalauréat, qui sont associés à une rémunération supérieure, par rapport aux programmes de certificat et de diplôme dans les collèges et les universités (graphique 2). Dans l'ensemble, au sein de chaque type d'établissement, le revenu des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme est environ le même, en moyenne, tandis que le revenu des titulaires d'un baccalauréat est beaucoup plus élevé dans les deux cas. À l'échelle des types d'établissements, le revenu des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme est, en moyenne, environ le même. Cependant, le revenu des titulaires d'un BC était environ 12 % plus élevé, en moyenne, que celui des titulaires d'un BU, deux ans après l'obtention du diplôme<sup>9</sup>.

9. L'écart sur le plan des gains médians était légèrement plus important (14,1 %), encore favorable aux titulaires d'un BC.

## Graphique 2

### Salaires et traitements moyens, selon le type d'établissement et de sanction d'études

dollars constants de 2015



**Note :** L'échantillon comprend les personnes qui ont obtenu un diplôme entre 2010 et 2013.

**Source :** Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires-fichier sur la famille T1.

Au fil du temps, l'écart en matière de gains entre les titulaires d'un BC et d'un BU diminue. Les gains des titulaires d'un BC ont augmenté de 8 634 \$ entre la deuxième et la cinquième année suivant l'obtention du diplôme, soit plus de 3 000 \$ de moins que la croissance des gains des titulaires d'un BU (11 896 \$).

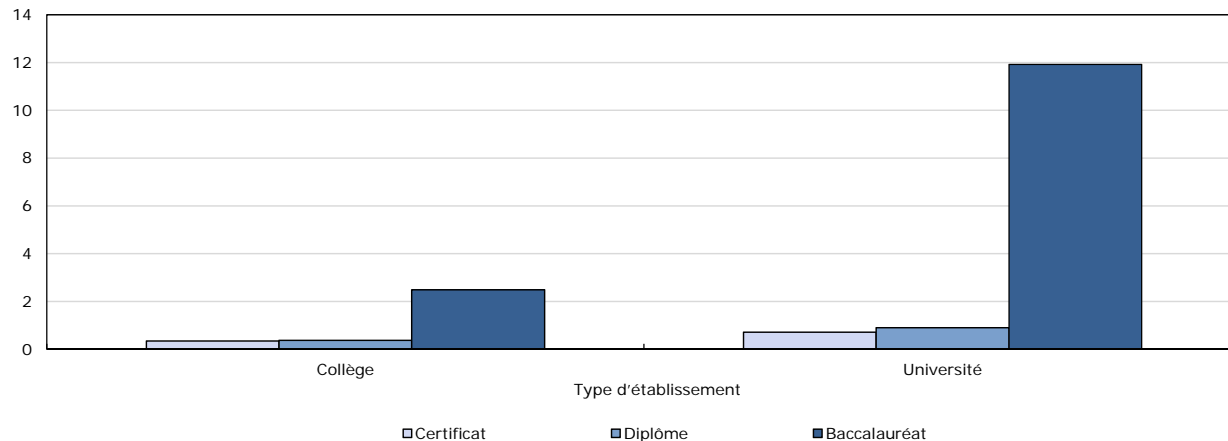
Le marché du travail n'est pas la seule issue possible pour les diplômés. Ils peuvent choisir de poursuivre des études aux cycles supérieurs, ce qui pourrait éventuellement faire en sorte que leur revenu sera encore plus élevé. Les résultats présentés dans le graphique 3 donnent à penser que le pourcentage de titulaires d'un BU qui se sont inscrits à des programmes d'études de cycles supérieurs au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme (11,9 %) était presque cinq fois plus élevé que le pourcentage de titulaires d'un BC s'étant inscrits à des programmes d'études de cycles supérieurs au cours de la même période (2,5 %)<sup>10</sup>. Moins de 1 % de tous les autres groupes ont poursuivi des études aux cycles supérieurs.

10. Même si les études dans des programmes de cycles supérieurs à l'université et au collège sont comprises dans l'analyse, plus de 99 % des personnes qui ont poursuivi des études aux cycles supérieurs dans l'échantillon l'ont fait à l'université. C'était le cas des titulaires des trois types de sanctions d'études à l'université et dans les collèges.

### Graphique 3

#### Taux d'inscription à des programmes d'études de cycles supérieurs, selon le type d'établissement et de sanction d'études

pourcentage



**Note :** L'échantillon comprend les personnes qui ont obtenu un diplôme entre 2010 et 2013.

**Source :** Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires-fichier sur la famille T1.

Évidemment, les titulaires d'un BC ou d'un BU n'ont pas nécessairement les mêmes caractéristiques. Tandis qu'environ le même pourcentage de titulaires d'un BC ou d'un BU sont des femmes (57,4 % des titulaires d'un BC et 57,9 % des titulaires d'un BU), les titulaires d'un BC sont, en moyenne, 2,2 ans plus âgés que les titulaires d'un BU (tableau 1). En outre, le choix du domaine d'études (en fonction des regroupements principaux de la Classification des programmes d'enseignement [CPE] de 2011 [Statistique Canada, s.d.]) diffère grandement. Par exemple, les titulaires d'un BC sont beaucoup plus susceptibles que les titulaires d'un BU de s'être inscrits à un programme habituellement associé à une rémunération relativement élevée, comme le commerce, la gestion et l'administration publique ou la santé et les domaines connexes. En outre, les titulaires d'un BC sont moins susceptibles que les titulaires d'un BU de s'être inscrits à un programme habituellement associé à une rémunération relativement faible, comme l'éducation, les sciences humaines, les sciences sociales et de comportements, et le droit<sup>11</sup>. Les programmes de baccalauréat offerts dans les collèges sont aussi relativement plus concentrés en Colombie-Britannique (50,2 % dans les collèges par rapport à 17,9 % dans les universités), et moins concentrés en Ontario (30,0 % dans les collèges par rapport à 62,2 % dans les universités).

11. Les programmes de droit professionnel nécessaire pour pratiquer le droit ne sont pas compris.

**Tableau 1**  
**Caractéristiques des diplômés collégiaux et universitaires, selon le type de sanction d'études**

	Collège			Université		
	Certificat	Diplôme	Baccalauréat	Certificat	Diplôme	Baccalauréat
	pourcentage					
<b>Année d'obtention du diplôme</b>						
2010	24,7	22,6	19,5	27,9	24,4	22,6
2011	25,9	25,5	23,6	24,6	23,7	23,4
2012	25,1	25,7	28,1	25,0	26,3	26,5
2013	24,4	26,2	28,8	22,5	25,7	27,6
	moyenne					
Âge lors de l'obtention du diplôme	30,0	25,8	27,5	29,1	26,8	25,3
	pourcentage					
Femmes	57,7	53,0	57,4	62,0	67,2	57,9
<b>Domaine d'études</b>						
Perfectionnement et initiation aux loisirs	0,9	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Éducation	3,1	1,1	0,4	5,3	0,6	8,4
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	2,3	5,6	7,0	3,3	13,0	4,1
Sciences humaines	2,2	1,2	0,0	0,2	2,8	8,1
Sciences sociales et de comportements, et droit	4,6	13,5	6,8	11,7	12,3	22,2
Commerce, gestion et administration publique	13,8	25,7	38,1	14,3	34,1	21,0
Sciences physiques et de la vie, et technologies	0,1	1,2	0,7	0,0	0,1	5,4
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	2,2	3,1	4,5	0,6	4,5	3,1
Architecture, génie et technologies connexes	24,0	20,4	9,9	25,0	2,4	10,4
Agriculture, ressources naturelles et conservation	0,8	1,8	2,8	4,7	2,1	1,5
Santé et domaines connexes	32,6	16,7	26,6	25,4	19,1	14,7
Services personnels, de protection et de transport	12,9	9,7	3,2	9,4	9,1	0,7
Autres	0,7	0,0	0,1	0,0	0,0	0,5
<b>Province de l'établissement</b>						
Ontario	37,9	73,7	30,0	0,0	0,0	62,2
Alberta	22,4	16,9	19,9	11,1	53,1	20,0
Colombie-Britannique	39,8	9,4	50,2	88,9	46,9	17,9

**Note** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100,0 %.

**Source** : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires-fichier sur la famille T1.

Dans la mesure où des facteurs, comme l'année d'obtention du diplôme, l'âge, le sexe, le domaine d'études et la province de l'établissement, déterminent les salaires et le niveau de scolarité, il est important de les prendre en compte lors de la comparaison des résultats des titulaires d'un BU et des titulaires d'un BC. À cet égard, les écarts entre les titulaires d'un BC et les titulaires d'un BU pour les trois variables dépendantes (salaires et traitements deux ans après l'obtention du diplôme, croissance absolue des salaires et traitements de deux à cinq ans après l'obtention du diplôme et pourcentage de diplômés qui ont poursuivi des études aux cycles supérieurs au cours des deux années suivant l'obtention du diplôme) ont été décomposés au moyen de la méthode Blinder-Oaxaca (Blinder, 1973; Oaxaca, 1973). Les résultats sont présentés dans le tableau 2<sup>12</sup>.

12. Les résultats illustrés sont fondés sur les méthodes de coefficients combinés, afin d'évaluer la composante expliquée (Neumark, 1988; Oaxaca et Ransom, 1994). Les résultats fondés sur les coefficients des BC et des BU sont semblables sur le plan qualitatif.

**Tableau 2**  
**Décomposition Blinder-Oaxaca de l'écart entre les salaires et traitements moyens des titulaires d'un baccalauréat d'un collège et des titulaires d'un baccalauréat d'une université**

	Salaires et traitements <sup>1</sup>		Croissance des salaires <sup>2</sup>		Étudiants inscrits à des études de cycles supérieurs <sup>3</sup>	
	coefficient	erreur-type robuste	coefficient	erreur-type robuste	coefficient	erreur-type robuste
Écart en matière de résultats	5 906 ***	345	3 262 ***	737	0,094 ***	0,001
<b>Expliqué</b>	6 907 ***	188	319	425	0,063 ***	0,001
Année d'obtention du diplôme	-7	6	...	...	0,000	0,000
Âge lors de l'obtention du diplôme	***		***		***	
	1 440	68	586	101	0,005	0,000
Sexe	30	31	-85	119	0,000 ***	0,000
Domaine d'études	5 255 ***	152	-295	363	0,044 ***	0,001
Province de l'établissement	189 *	74	113	162	0,014 ***	0,000
Non expliqué	-1 001 **	311	2 943 ***	807	0,031 ***	0,002

... n'ayant pas lieu de figurer

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,01$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,001$ )

1. Salaires et traitements deux ans après l'obtention du diplôme.

2. Croissance absolue des salaires et traitements de deux à cinq ans après l'obtention du diplôme.

3. Étudiants inscrits à des programmes d'études de cycles supérieurs deux ans après l'obtention du diplôme.

**Note :** L'échantillon comprend les personnes qui ont obtenu un diplôme entre 2010 et 2013.

**Source :** Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires-fichier sur la famille T1.

Lorsque l'année de l'obtention du diplôme, le sexe, l'âge, l'âge au carré, la province de l'établissement et le domaine d'études (illustré par le code à deux chiffres de la CPE de 2011 pour les regroupements principaux) sont pris en compte, les titulaires d'un BC gagnent 1 001 \$ de moins que les titulaires d'un BU (statistiquement significatif à 1 %). Cette situation est illustrée dans le tableau par le coefficient associé à la composante non expliquée. Pourquoi les titulaires d'un BC ont-ils un revenu beaucoup plus élevé que les titulaires d'un BU (graphique 2), alors que les titulaires d'un BU ont un revenu légèrement plus élevé, en fonction des caractéristiques observées (tableau 2)? La réponse à cette question est que les titulaires d'un BC optent pour un domaine d'études plus lucratif. En effet, il est possible d'expliquer l'écart de 5 255 \$ (ou 89,0 %) en ce qui concerne les salaires et traitements des titulaires d'un BC par rapport aux titulaires d'un BU par des différences en ce qui a trait au choix du domaine d'études (significatif à moins de 0,1 %). Il est possible d'expliquer un autre écart de 1 440 \$ (ou 24,4 %) par le fait que les titulaires d'un BC sont, en moyenne, âgés d'au moins deux ans de plus que les titulaires d'un BU (aussi significatif à moins de 0,1 %).

Lorsque le même ensemble de facteurs est pris en compte, les titulaires d'un BU affichaient encore une croissance des gains d'environ 3 000 \$ de plus de deux à cinq ans après l'obtention du diplôme par rapport aux titulaires d'un BC (significatif à moins de 0,1 %). En grande partie, il n'est pas possible d'expliquer l'écart au moyen des facteurs du modèle. Autrement dit, le choix du domaine d'études que font les titulaires d'un BC leur donne un avantage par rapport aux titulaires d'un BU en ce qui a trait au niveau de rémunération peu de temps après l'obtention de leur diplôme. Cependant, il n'est pas bénéfique, de manière préférentielle, aux titulaires d'un BC en ce qui a trait à la croissance des salaires.

Il ne faut pas oublier qu'il existe un écart important en ce qui a trait au pourcentage de diplômés qui poursuivent des études aux cycles supérieurs au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme (environ 9,4 points de pourcentage). Lorsque l'on compare des diplômés des mêmes domaines d'études généraux et ayant d'autres caractéristiques semblables, l'écart est réduit à 3,1 points de pourcentage (soit une réduction de deux tiers). Environ les deux tiers (69,2 %) de cette réduction sont associés à des différences en ce qui a trait aux domaines d'études. Un autre 22,4 % est associé à des différences relatives à la province de l'établissement. Tous ces résultats sont statistiquement significatifs à moins de 0,1 %.

Dans l'ensemble, les résultats en éducation et sur le marché du travail des titulaires d'un BU sont légèrement supérieurs à ceux observés pour les titulaires d'un BC ayant des caractéristiques semblables. Cependant, il est évident que parmi les diplômés des collèges et des universités, les titulaires d'un baccalauréat ont un revenu beaucoup plus élevé que celui des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme (graphique 2)<sup>13</sup>. Toutefois, seules les universités sont plus susceptibles de remettre des baccalauréats que des certificats ou des diplômes (graphique 1).

Il n'est pas possible d'affirmer que l'élargissement des programmes de baccalauréat dans un plus grand nombre de collèges permettrait d'augmenter les gains des diplômés des collèges. Les collèges qui offrent actuellement des programmes de baccalauréat ne sont pas nécessairement semblables à ceux qui n'en offrent pas. En fait, des données probantes montrent que les collèges qui offrent un programme de baccalauréat sont associés à une rémunération plus élevée par rapport aux autres collèges. Lorsque les différences en ce qui a trait au sexe, à l'âge, à la cohorte de diplômés, à la province de l'établissement et au domaine d'études sont prises en compte, les gains des titulaires d'un diplôme deux ans après l'obtention de ce diplôme étaient plus élevés de 5 527 \$ chez les personnes ayant fréquenté un collège offrant un programme de baccalauréat, par rapport aux gains des personnes ayant fréquenté un collège qui n'en offre pas<sup>14</sup>.

Puisque les collèges sont, dans l'ensemble, plus dispersés sur le plan géographique que les universités, l'élargissement des programmes de BC dans les collèges qui ne sont pas situés près d'une université pourrait être avantageux pour les étudiants qui n'auraient autrement pas d'option en ce qui a trait aux programmes d'études postsecondaires de quatre ans. Au moment de la présente étude, les étudiants inscrits dans un programme de BC étaient plus susceptibles d'être inscrits à un collège situé près d'une université, par rapport aux étudiants inscrits à un programme de certificat ou de diplôme d'études collégiales. En effet, 96,8 % des titulaires d'un BC en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique ont fait des études dans un collège situé à moins de 45 minutes d'une université en voiture<sup>15</sup>. À titre comparatif, 92,1 % des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales dans ces mêmes provinces ont fait des études dans un collège situé aussi près d'une université.

Compte tenu de ces faits, il n'apparaît pas évidents que les résultats de cette étude s'appliqueraient encore si les programmes de BC étaient offerts dans d'autres établissements, y compris ceux situés dans des régions plus rurales ou éloignées et ceux associés avec des gains plus faibles parmi leurs détenteurs de diplôme.

---

13. Ces différences persistaient principalement dans les analyses de régression qui tenaient compte des différences en ce qui a trait au sexe, à l'âge, à la cohorte de diplômés, à la province de l'établissement et au domaine d'études. Wheelahan et al. (2017) arrivent à une conclusion semblable suivant une analyse univariée de données sur les diplômés des collèges ontariens interrogés six mois après l'obtention de leur diplôme.

14. Il n'existait aucune différence en ce qui a trait aux gains conditionnels entre les titulaires d'un certificat des collèges qui offraient et qui n'offraient pas de programme de baccalauréat.

15. Ces résultats sont fondés sur l'échantillon utilisé lors de l'analyse des salaires deux ans après l'obtention du diplôme. Le temps requis pour le navettage, en voiture, entre les collèges et l'université la plus proche a été calculé au moyen de Google Maps. Seules les universités offrant des programmes de baccalauréat dans au moins trois facultés ont été incluses dans ces calculs.



## 4 Conclusion

Historiquement, les programmes de baccalauréat étaient offerts uniquement aux étudiants dans les universités. Plus récemment, certains collèges dans quelques provinces (surtout en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique) ont commencé à offrir de tels programmes à leurs étudiants. Cette étude avait pour objet de faire la lumière sur les perspectives en éducation et sur le marché du travail des diplômés des programmes de baccalauréat d'un collège (BC) par rapport aux titulaires d'un baccalauréat d'une université (BU).

Les résultats montrent que le revenu annuel des titulaires d'un BC est environ 12 % plus élevé, en moyenne, que celui des titulaires d'un BU, deux ans après l'obtention du diplôme. Presque la totalité de cet écart peut s'expliquer par les choix différents de domaine d'études que font les deux groupes d'étudiants. Par rapport aux diplômés universitaires, les titulaires d'un BC étaient plus susceptibles de s'inscrire à un programme en commerce, en gestion et en administration publique ou en santé et domaines connexes (des domaines généralement associés à des gains supérieurs à la moyenne), et étaient moins susceptibles de s'inscrire à un programme en éducation, en sciences humaines, en sciences sociales et de comportements, ou en droit (des domaines qui sont généralement associés à des gains inférieurs à la moyenne). Il est possible d'expliquer le reste de l'écart salarial par le fait que les titulaires d'un BC étaient, en moyenne, âgés d'au moins deux ans de plus que les titulaires d'un BU. En outre, l'étude permet de montrer que les titulaires d'un BU ont enregistré une croissance plus rapide des gains de deux à cinq ans après l'obtention du diplôme, et qu'ils sont plus susceptibles de s'inscrire à des programmes d'études de cycles supérieurs que les titulaires d'un BC. Dans des recherches futures, les titulaires d'un BC ou d'un BU pourraient continuer à faire l'objet d'un suivi au milieu et vers la fin de leur carrière.

Du point de vue de l'accès à des études postsecondaires, il est intéressant d'offrir un programme de baccalauréat d'un collège. Tandis que la majorité des Canadiens ont accès à un collège situé près de leur lieu de résidence, une portion non négligeable n'a pas accès à une université située près de leur lieu de résidence. Selon les études, les jeunes qui n'ont pas été élevés à une distance de navettage d'une université sont, dans l'ensemble, moins susceptibles de s'inscrire à l'université et plus susceptibles de s'inscrire à un collège (Frenette, 2003). Cette situation s'observe particulièrement chez les jeunes de familles à plus faible revenu. Le fait d'offrir des programmes de baccalauréat dans les collèges, surtout ceux qui servent des régions plus rurales, pourrait éventuellement fournir aux jeunes des régions rurales des options de carrière semblables à celles dont disposent les jeunes des régions urbaines. Cependant, la présente étude a aussi permis de montrer que les programmes de BC étaient concentrés dans les établissements situés à proximité des universités et qu'ils étaient associés à des résultats supérieurs sur le marché du travail par rapport aux autres collèges (comme le montrent les gains supérieurs à la moyenne des titulaires de tels diplômes par rapport aux collèges qui n'offrent pas de programmes de baccalauréat). Compte tenu de ces faits, il n'apparaît pas évidents que les résultats de cette étude s'appliqueraient encore si les programmes de BC étaient offerts dans d'autres établissements, y compris ceux situés dans des régions plus rurales ou éloignées et ceux associés avec des gains plus faibles parmi leurs détenteurs de diplôme.

## Bibliographie

Arteaga, C. 2018. « The effect of human capital on earnings: Evidence from a reform at Colombia's top university ». *Journal of Public Economics* 157 : 212 à 225.

Blinder, A.S. 1973. « Wage discrimination: Reduced form and structural estimates ». *The Journal of Human Resources* 8 (4) : 436 à 455.

Frenette, M. 2003. *Accès au collège et à l'université : est-ce que la distance importe?*. Direction des études analytiques : série de documents de recherche, n° 201. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Frenette, M. 2017. *Inscription aux études postsecondaires selon le revenu parental : tendances nationales et provinciales récentes*. Aperçus économiques, n° 70. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Frenette, M. 2019. *Les perspectives de carrière des diplômés de l'enseignement postsecondaire s'améliorent-elles?*. Direction des études analytiques : série de documents de recherche, n° 415. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Neumark, D. 1988. « Employers' discriminatory behavior and the estimation of wage discrimination ». *Journal of Human Resources* 23 (3) : 279 à 295.

Oaxaca, R.L. 1973. « Male-female wage differentials in urban labor markets ». *International Economic Review* 14 (3) : 693 à 709.

Oaxaca, R.L., et M.R. Ransom. 1994. « On discrimination and the decomposition of wage differentials ». *Journal of Econometrics* 61 (1) : 5 à 21.

Statistique Canada, s.d. *Variante de la CPE 2011 – Regroupements principaux*. Dernière mise à jour le 16 septembre 2019. Accessible au lien suivant : [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVDPPage1&TVD=136268&db=imdb&dis=2&adm=8](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVDPPage1&TVD=136268&db=imdb&dis=2&adm=8) (consulté le 31 mai 2019).

Wall, K., et coll. 2018. « Résultats du Recensement de 2016 : Le domaine d'études est-il un facteur en ce qui concerne la rentabilité d'un grade supérieur? ». *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Wheelahan, L., et coll. 2017. *CAAT Baccalaureates: What Has Been Their Impact on Students and Colleges?* Préparé pour le Fonds ontarien de recherche et d'innovation en matière de capital humain du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, gouvernement de l'Ontario. Toronto : Centre for the Study of Canadian and International Higher Education (CIHE).